



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ETAIT EXCUSE : M. Christian LOMBART.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION DE THÈSE ET D'UNE ALLOCATION POST-
DOCTORALE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE 2019-
2022 ENTRE L'UPPA ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Par délibération du 10 décembre 2018, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention quadriennale conclue entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et la communauté de communes de Lacq-Orthez pour la période 2019-2022 pour :

- **le soutien aux projets de recherche** dont les thématiques seront en cohérence avec le projet E2S (Solutions pour l'Énergie et l'Environnement), et ce par le financement d'une demi-allocation de thèse par an (180 000€ pour la période 2019-2022, soit 15 000€ par thèse et par an, sachant qu'une thèse dure 3 ans) ;
- **le soutien à la valorisation et au transfert de technologie** sur des travaux de recherche adossés à un projet ayant un impact sur le développement du bassin de Lacq, et ce par le financement de trois allocations post-doctorales pour la période 2019-2022 (à hauteur 138 000 € pour cette période). Cette aide pourra financer soit 100% d'un post-doctorat (à hauteur de 46 000€ par post-doctorant et par an) soit 50% d'un post-doctorat (à hauteur de 23 000€ par post-doctorant pour deux demi-allocations post-doctorales par an) dans le cas où le porteur du projet justifie d'un co-financement équivalent.

Par cette même délibération, le conseil communautaire a donné délégation au bureau pour retenir les projets à financer.

Un crédit de **131 000 €** correspondant à l'exécution des actions prévues dans le cadre de cette convention a été inscrit au budget 2021.

Ainsi, pour l'année 2021, à la demande de l'UPPA et au vu des projets proposés, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de financer** la thèse intitulée «*OptiGaz*» (*Porteurs du projet : Sabine SOUCHARD et Frédéric MARIAS, laboratoire LaTEP*), selon les modalités de financement précisées dans la convention avec l'UPPA soit **45 000 €** (15 000 € par an pendant 3 ans), à la condition que le cofinancement sollicité auprès de l'Institut Carnot ISIFoR ou d'un autre partenaire soit accordé,
- **de financer** le post-doctorat intitulé «*Conception assistée par simulation moléculaire fonctionnalisation et formulation de matériaux polymères électrolytes pour amélioration de la conductivité ionique des batteries lithium-ion tout solide*» (*Porteur du projet : Philippe CARBONNIERE, laboratoire IPREM*), à hauteur de **46 000 €** sur un an, le cofinancement auprès d'ARKEM étant acquis.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Patrice LAURENT